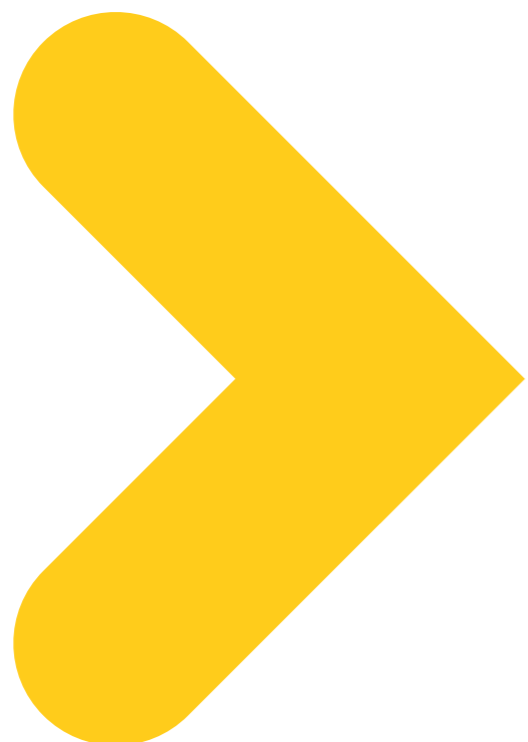


Grille tarifaire

pour le recyclage
des emballages ménagers





3 formules

pour vous aider à calculer
votre contribution 2021

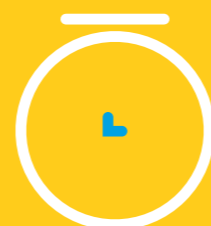


Formule 1 clic

Forfait à 80€ HT



Moins de
10 000
UVC sur le marché



Formule simplifiée

Déclaration sectorielle



Jusqu'à
500 000/an
UVC sur le marché

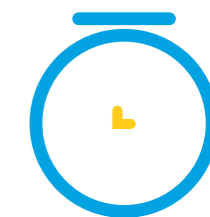


Formule expert

Déclaration par UVC



Plus de
500 000/an
UVC sur le marché



Formule simplifiée

Tarif de la déclaration sectorielle

La déclaration sectorielle fonctionne par famille de produits. Un tarif est défini pour chacune d'entre elles.

> Il existe 2 déclarations sectorielles

Selon votre secteur, choisissez la déclaration qui vous correspond :

- Une spécifique pour les vins et spiritueux
- Une généraliste pour tous les produits

> Mode de calcul

Tarif pour une famille de produit :

$$\left(\begin{array}{c} \mathbf{1} \\ \text{Nombre d'Unités} \\ \text{Consommateur (UC)} \end{array} \times \begin{array}{c} \mathbf{2} \\ \text{Tarif par UC} \\ \text{de la famille de produit} \\ \text{concernée} \end{array} \right)$$

Le Tarif de la formule simplifiée généraliste



Code	Description famille de produits	Tarif 2021 par UC en €
Alimentation		
P012001	Confiture, compote, miel, pâte à tartiner	0,0069 €
P010201	Biscuits sucrés salés, céréales, pâtisseries, pain et assimilés	0,0101 €
P010301	Café, thé et autres boissons instantanées	0,0213 €
P011901	Sucre, confiseries, chocolat et assimilés	0,0020 €
P011100	Pâte, riz, conserve, produit traiteur et plats préparés	0,0070 €
P011500	Épices et condiments	0,0078 €
P034601	Viandes et poissons	0,0044 €
P034202	Produits laitiers (sauf beurre)	0,0109 €
P034204	Beurres	0,0029 €
P034101	Glaces et surgelés	0,0227 €
P034400	Fruits et légumes	0,0037 €
Boissons		
P023101	Bière et panachés	0,0057 €
P023003	Jus de fruits et sirops	0,0088 €
P034201	Laits	0,0071 €
P023001	Boissons gazeuses sans alcool	0,0077 €
P023600	Apéritifs, alcool et eaux de vie	0,0092 €
P023400	Vins, champagne, mousseux et cidres	0,0122 €
P023200	Eaux	0,0125 €
Nettoyage et entretien		
P055002	Produits de lavage et détergents	0,0261 €
P055001	Savons	0,0055 €
P055101	Produits d'entretien tous produits, désodorisants et insecticides	0,0469 €
P055008	Accessoires de lavage et d'entretien	0,0128 €
Produits de soin pour le corps, les cheveux, les dents		
P046401	Produits d'hygiène et de soins pour le corps (yc cheveux et dents)	0,0084 €
Produits pharmaceutiques		
P046719	Produits pharmaceutiques et optique	0,0326 €
Articles de jardin		
P055801	Produits pour jardin et assimilés	0,0458 €
Bricolage		
P055901	Outillage, bricolage, colle, peintures et assimilés	0,0483 €
P055902	Quincaillerie générale et d'ameublement	0,0277 €

* Unité Consommateur : plus petite unité emballée que le consommateur peut consommer.

Code	Description famille de produits	Tarif 2021 par UC en €	
Vêtements, chaussures, textiles et accessoires			
P078201	Vêtements, textile, semelle, lacet, tissus et accessoires de couture	0,0050 €	
P078301	Chaussures	0,0158 €	
Electroménager			
P055501	Divers gros équipement ménager	0,1049 €	
P055508	Divers petit équipement ménager	0,0362 €	
P056102	Accessoires électroménager et assimilés	0,0088 €	
Aménagement et mobilier			
P055401	Divers aménagement de la maison	0,0261 €	
P056001	Mobilier intérieur et extérieur	0,0676 €	
Animaux			
P012801	Produits et accessoires pour animaux	0,0190 €	
Divers			
P066800	Divers consommables, briquet, souvenir, cadeaux, articles de loisirs, d'écriture	0,0215 €	
P067001	Bijouterie et horlogerie	0,0092 €	
P067101	Maroquinerie et sac de voyage	0,0281 €	
P085201	Tabac	0,0048 €	
P067207	Instruments de musique	0,0984 €	
P067301	Jeux et jouets	0,0281 €	
P067504	Cycles, cyclomoteurs, motos, nautisme et culture physique	0,1360 €	
P085305	Combustibles liquides domestiques	0,3434 €	
P067800	Service-minute (clés, cordonnerie)	0,0005 €	
Emballages de service et d'expédition (ex: vente par correspondance, sachets, sacs, barquettes...)			
P120301	Papier/Carton	Poids par unité < 5 g	0,0019 €
P120302		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0033 €
P120303		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0088 €
P120304		Poids par unité > 50 g	0,0167 €
P120201	Aluminium	Poids par unité < 5 g	0,0015 €
P120202		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0024 €
P120203		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0055 €
P120204		Poids par unité > 50 g	0,0098 €
P120431	Plastique	Poids par unité < 5 g	0,0024 €
P120432		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0050 €
P120433		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0165 €
P120434		Poids par unité > 50 g	0,0279 €
P120601	Autres	Poids par unité < 5 g	0,0021 €
P120602		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0044 €
P120603		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0122 €
P120604		Poids par unité > 50 g	0,0232 €

Le Tarif de la formule simplifiée vins & spiritueux



Pour les emballages vendus en lot, n'oubliez pas de déclarer vos emballages de regroupement (films, boîtes en carton...)

Code	Volume de la bouteille (cl)	Tarif 2021 par UC en €
Vins - bouteille verre normale		
P023401	<= à 50	0,0081 €
P023402	75	0,0095 €
P023403	100 et 150	0,0161 €
P023404	300 et plus	0,0315 €
Vins - bouteille en verre allégée		
P023405	<= à 50	0,0066 €
P023406	75	0,0078 €
P023407	100 et 150	0,0122 €
Champagne - bouteille verre		
P023501	< 75	0,0130 €
P023502	75	0,0184 €
P023503	150	0,0315 €
P023504	300 et plus	0,0527 €
Mousseux - bouteille verre		
P023505	< 75	0,0128 €
P023506	75	0,0166 €
P023507	150	0,0288 €
Spiritueux - bouteille verre		
P023701	70 et 100	0,0118 €
P023702	150	0,0175 €
Bouteilles en PET		
P023408	75	0,0156 €
Cubitainer types Bag in box		
P023409	300	0,0384 €
P023410	500	0,0529 €
P023411	1 000 et plus	0,0947 €

Code	Volume de la bouteille (cl)	Tarif 2021 par UC en €	
Cubitainer rigide			
P023412	<= 500	0,0791 €	
P023413	> 500	0,1329 €	
Caisse bois			
P121601	Caisse : 1 bouteille	0,2667 €	
P121602	Caisse : 2 bouteilles	0,4411 €	
P121603	Caisse : 3 bouteilles	0,6468 €	
P121604	Caisse : 6 bouteilles	0,7646 €	
P121605	Caisse : 12 bouteilles	0,9951 €	
Caisse carton contenant 6 ou 12 bouteilles			
P121301	Caisse : 6 bouteilles	0,0474 €	
P121302	Caisse : 12 bouteilles	0,0816 €	
Boite carton contenant 1, 2 ou 3 bouteilles			
P121303	Boite : 1 bouteille	0,0202 €	
P121304	Boite : 2 bouteilles	0,0300 €	
P121305	Boite : 3 bouteilles	0,0344 €	
Boite métal contenant 1 bouteille			
P121101	Boite : 1 bouteille	0,0139 €	
Emballages de service et d'expédition (ex: sachets papier, sachets plastique...)			
P121306	Papier-carton	Poids par unité ≤ 30 g	0,0061 €
P121307		Poids par unité > 30 g	0,0163 €
P121431	Plastique	Poids par unité ≤ 15 g	0,0078 €
P121432		Poids par unité > 15 g	0,0167 €



Formule expert

Tarif de la déclaration UVC

➤ Le principe de calcul reste le même

$$\left(\begin{array}{c} \mathbf{1} \\ \text{Contribution} \\ \text{au poids} \\ \text{par matériau} \end{array} + \begin{array}{c} \mathbf{2} \\ \text{Contribution} \\ \text{à l'UVC} \end{array} \right) \times \begin{array}{c} \mathbf{3} \\ \text{Bonus/Malus} \end{array}$$

➤ L'Unité de Vente Consommateur (UVC)

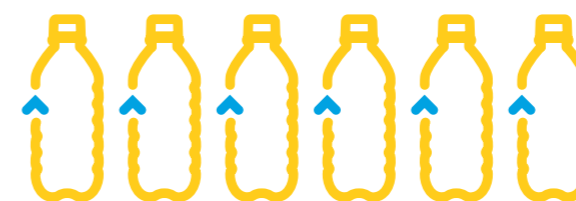
Une UVC est l'unité de produit conditionné qu'un consommateur peut acheter séparément des autres. Par exemple :

Un pack de 6 bouteilles



=

6 UVC



La bouteille peut s'acheter séparément du pack



1. La contribution au poids pour chaque matériau

Un tarif différencié pour chacune des 15 familles de matériaux suivants :

1	Acier	4,99 ct € / kg
2	Aluminium	12,89 ct € / kg
3	Papier-carton	17,71 ct € / kg
4	Brique	26,62 ct € / kg
5	Verre	1,43 ct € / kg
Plastiques		
6.1	Bouteilles et flacons en PET clair	33,02 ct € / kg
6.2	Bouteilles et flacons en PET foncé/coloré, PE ou PP	35,26 ct € / kg
6.3	Emballages rigides PE, PP, PET	37,93 ct € / kg
6.4	Emballages souples en PE	41,09 ct € / kg
6.5	Emballages rigides en PS	44,25 ct € / kg
6.6	Emballages complexes ou autres résines hors PVC	47,41 ct € / kg
6.7	Emballages contenant du PVC	55,31 ct € / kg
Autres		
7.1	Matériaux non transformés issus de ressources renouvelables et gérées durablement avec filière de recyclage matière ou de valorisation organique en développement (bois, bouchon liège)	36,35 ct € / kg
7.2	Matériaux sans filière mais valorisables énergétiquement (textile, autres matériaux non organiques)	47,41 ct € / kg
7.3	Matériaux sans filière et non valorisables (grès, porcelaine, céramique)	55,31 ct € / kg



Une décote pour l'utilisation de papier-carton recyclé : les emballages en papier-carton qui intègrent des matières premières issues du recyclage voient leur contribution au poids diminuer de 10 %, si plus de 50 % du poids total de l'emballage est en matière recyclée. Pour en bénéficier, une attestation du fournisseur d'emballages devra être transmise.

2. La contribution à l'UVC

Pour chaque UVC, la contribution de base est 0,0738 ct € majorée en fonction du nombre d'Unités d'Emballage composant l'UVC.

Règles de majoration

	Nombre d'unités par UVC	% de majoration	Tarif à l'UVC 2021 en ct €
1 unité = pas de majoration	1 unité	0	0,0738
De 2 unités à 5 = majoration de 80 % pour chaque unité	2 unités	80	0,1328
	3 unités	160	0,1919
	4 unités	240	0,2509
	5 unités	320	0,3100
	6 unités	380	0,3542
De 6 unités à 10 = majoration de 60 % par unité	7 unités	440	0,3985
	8 unités	500	0,4428
	9 unités	560	0,4871
	10 unités	620	0,5314
	11 unités	660	0,5609
De 11 unités à 15 = majoration de 40 % par unité	12 unités	700	0,5904
	13 unités	740	0,6199
	14 unités	780	0,6494
	15 unités	820	0,6789
	16 unités	840	0,6937
De 16 unités à 20 = majoration de 20 % par unité	17 unités	860	0,7085
	18 unités	880	0,7232
	19 unités	900	0,7380
	20 unités	920	0,7527
	21 unités	930	0,7601
À partir de 21 unités = majoration de 10 % pour chaque unité	21 unités	930	0,7601

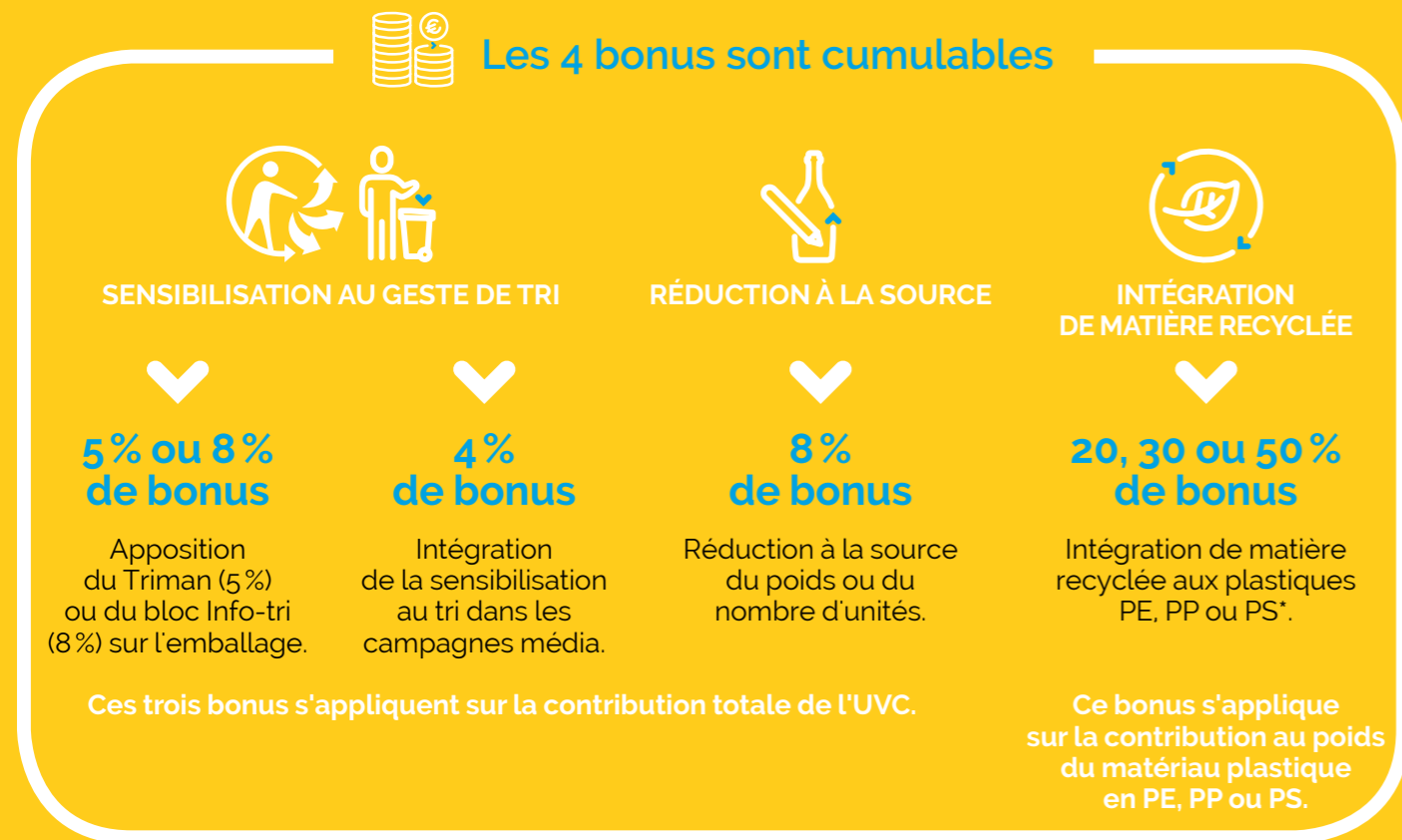
Pour les UVC composées uniquement d'une ou plusieurs unités inférieures à 0,1 g, la contribution de base est de 10 % de 0,0738 ct €.

➤ 3. De nouveaux bonus et malus

Nouveaux bonus, l'opportunité de réaliser des économies sur votre contribution

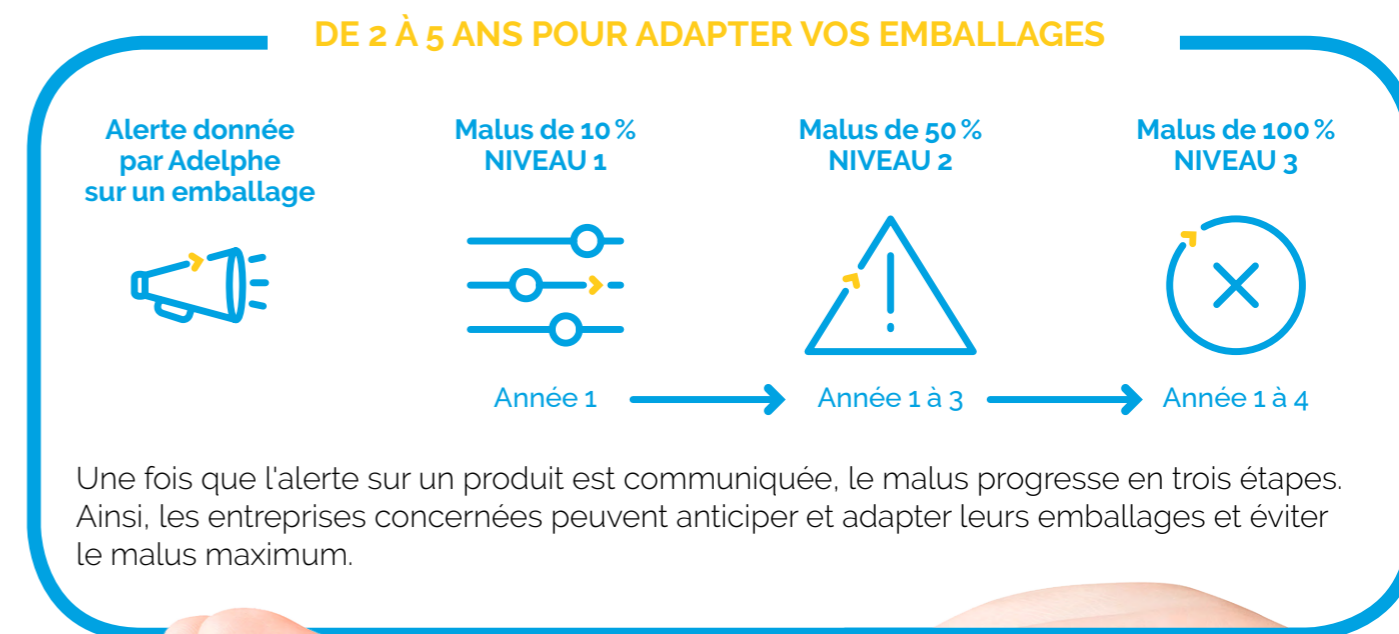
Le nouveau système de bonus a été pensé pour encourager l'éco-conception des emballages et l'intégration de matières recyclées, pour développer la sensibilisation au geste de tri et enfin, pour inciter les entreprises à utiliser des emballages recyclables et sans perturbateurs.

Pour atteindre ces différents objectifs, 4 bonus cumulables et 3 malus progressifs sont mis en place.



Nouveaux malus, l'opportunité d'améliorer vos emballages

La disparition des emballages non recyclables et/ou contenant des perturbateurs du recyclage est une nécessité pour l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Les malus progressifs vous donnent le temps de trouver des solutions alternatives.



* Ces matières peuvent être issues du recyclage des emballages ménagers, industriels ou commerciaux. L'utilisation de chutes de production (déchets de réglage, produits non conformes, freintes...) pour produire un emballage PE, PP ou PS n'est pas éligible à ce bonus.

Les malus progressifs du Tarif 2021

Les nouveaux matériaux soumis au malus NIVEAU 1

+10% 

Les malus sont appliqués sur la contribution totale de l'UVC concernée.

Matériau	Sujet	Problèmes pour le recyclage
Plastique rigide	En PE, PP dont la densité est supérieure à 1	• Perte de matière

Les matériaux soumis au malus NIVEAU 2

+50% 

Les malus sont appliqués sur la contribution totale de l'UVC concernée sauf pour le malus "huiles minérales" qui s'applique uniquement sur la contribution au poids du papier-carton (les autres matériaux pouvant constituer l'UVC ne sont pas concernés par cette problématique).

Matériau	Sujet	Problèmes pour le recyclage
Verre	• Verre autre que sodo-calcique	• Baisse de qualité de la matière recyclée
	• Verre sodo-calcique avec élément infusible associé (porcelaine, grès, etc.)	• Dégradation de l'outil industriel
	• Avec un système de fermeture en acier non magnétique	• Sécurité des opérateurs
Emballage papier-carton	• Armé	• Dégradation de l'outil industriel (blocage du process)
	• Contenant des impressions avec des encres fabriquées avec ajout d'huiles minérales	• Baisse de qualité de la matière recyclée
Plastique rigide	Couleurs sombres non détectables par tri optique notamment contenant du noir de carbone	• Tri automatique difficile • Perte de matière
Bouteilles et flacons PET	Contenant des billes en verre	• Baisse de qualité de la matière recyclée • Dégradation de l'outil industriel

Les matériaux soumis au malus NIVEAU 3

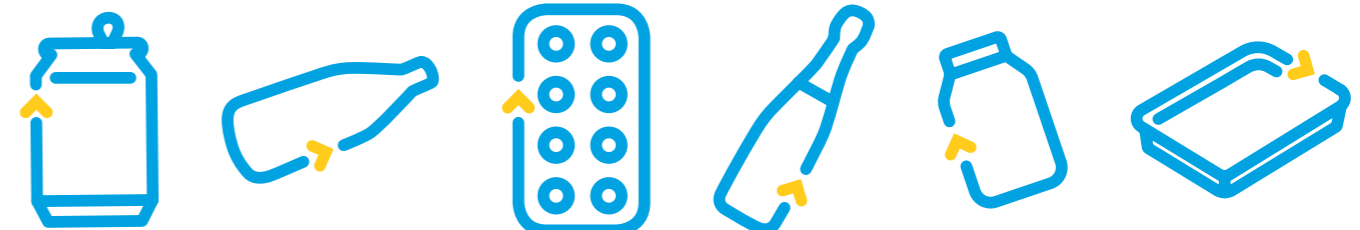
+100% 

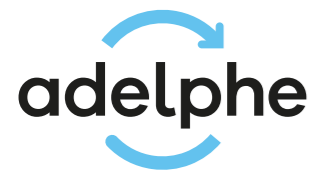
Les malus sont appliqués sur la contribution totale de l'UVC concernée.

Matériau	Sujet	Problèmes pour le recyclage
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET	En PET opaque (charge minérale 4 %)	• Manque de débouchés
Bouteilles et flacons en PVC	Emballages présents en 2021 dans les consignes nationales de tri, mais non recyclables et non valorisables	• Perte de matière
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET	Associés à de l'aluminium, du PVC ou du silicone de densité supérieure à 1	• Baisse de qualité de la matière recyclée • Dégradation de l'outil industriel

À noter :

(Les malus se cumulent entre chaque niveau de malus)





93/95 rue de Provence
75009 Paris

T. 01 81 69 05 50

www.adelphe.fr

Connectez-vous
 monespace.adelphe.fr

Contactez-nous
 entreprises@adelphe.fr
 0 809 108 108
service gratuit + prix appel

Suivez-nous
 @AdelpheOfficiel
   @Adelphe_fr